

BRETAGNE



Terre de mes aïeux, cher pays des légendes
Des contes et des chansons le soir à la veillée
Des elfes et farfadets qui parcourent la lande
Souffle plein de richesse parfumant mes pensées

Je ne puis résister à l'attrait éniyant
De ta nature si belle qui tant séduit mon cœur
Mes yeux sont éblouis devant l'enchantement
Filtrant jusqu'à mon âme un aussi grand bonheur

Bretagne bien aimée où s'abritent mes rêves
A l'horloge du temps les heures que rien n'efface
Fixent le merveilleux qui renouvelle la sève
Et étanche la soif au gré des jours qui passent

Beau rivage breton, terre de poésie
Ta palette d'ajoncs, de bruyères, de genêts
Charme et grise ma Muse de sa douce harmonie
Distille l'inspiration qui tendrement renaît

O Pays qui m'invite à rimer les saisons
Qui m'offre à contempler les gerbes de lumière
Que ta nature ravive dans ses belles floraisons
Tu élèves mon âme vers l'ardente prière

Bretagne, prends ta harpe et fleuris mes pensées
Par le chant cristallin des sources jaillissantes
Par la vague mouvante et le vent des marées
Par la mouette éperdue dans la brise frémissante

Bretagne, prends ta harpe et fleuris mes pensées !

Madeleine ANDRE-BOULIN.

Le CHATEAU de Lamballe

(Extrait de la « Revue de Bretagne et de Vendée », septembre 1863.)

Au commencement du siècle dernier, les ruines du château de Lamballe étaient encore assez importantes. Voici ce que l'on trouve dans un mémoire contemporain : « Les fortifications de ce château sans parler des dehors consistoient dans un renfort nommé Villemarquer « à l'orient, près duquel estoit une platte-forme extrêmement élevée où « l'on mettoit une batterie de canon pour commander une hauteur qui « estoit de ce costé là assez près de ce fort ; tirant vers midy est « l'église de Notre-Dame dont tout le chœur en dehors est dispozé « pour servir de fortification et commande cette mesme hauteur : on « y voit encore les échauguettes, les guerittes, un parapet, des embrasures et des logemens pour les soldats, pratiqués sur les voutes des « recherches de l'église ; il y avoit de plus un ravelin du costé du midy, « et le reste estoit flanqué de six tours, une desquelles qui joignoit la « porte du château renfermoit huit estages, dont le premier estoit de « douze pieds de hauteur. La ville avoit autres fois aussi ses murailles « dont on voit encore des restes, et où il y avoit trois grandes portes « et deux petites qui ouvroient sur six faubourgs qui l'entourent. Il « y avoit aussy plusieurs tours. » Cinquante-deux, suivant le chanoine Jean Chapelain.

Aujourd'hui il ne reste plus que les fortifications de l'église Notre-Dame, ancienne collégiale et chapelle castrale ; une maison de mince apparence et relativement moderne occupe une partie de l'emplacement du château ; le reste est converti en jardins et en promenades publiques dont la création remonte à Julien Chauvel, syndic des bourgeois en 1643, et le complément, au maire Bésuchet en 1800. Le bâtiment jadis construit pour conserver les archives des ducs de Penthièvre, est vide depuis que tous les titres qui y étaient déposés ont été classés dans des salles réservées des Archives départementales, à Saint-Brieuc.

J'ai pensé que les lecteurs de la « Revue de Bretagne et de Vendée » me permettraient de mettre ici en ordre toutes les notes que j'ai pu réunir sur cet antique donjon dont le nom appartient à l'histoire de France.

Sur le grand chemin de Rennes à Saint-Brieuc, via Redonensis, non loin du point où cette voie traversait la rivière de Goissan, s'élève un rocher au pied duquel était jadis un oratoire construit en l'honneur de saint Paul. Était-ce un souvenir du premier évêque de Léon, ou d'un ermitage habité par quelque pieux anachorète dont la légende est oubliée ? — Je ne puis répondre à cette double question. Il m'est seulement permis d'affirmer que ce rocher et le territoire qui l'entourait faisaient primitivement partie de la paroisse de Maroué ; la chapelle de Lanna-Pauli donna son nom à cette petite circonscription qui plus tard s'appela Lamballe.

Une agglomération d'habitations était groupée autour de cette chapelle, sur la gauche du chemin actuel qui se dirige vers Moncontour ; l'emplacement de ce village, depuis longtemps livré à la culture, s'appelait au XI^e siècle *Vetus Lambala*, plus tard les vieilles Lamballes. Dans toute cette partie du territoire, la charrue met au jour des débris anciens qui remontent jusqu'à l'époque gallo-romaine ; il y a lieu de croire que la chapelle de Lanna-Pauli s'éleva sur l'emplacement de quelque bourgade antique ruinée par les invasions normandes. Il existe de nombreux exemples analogues sur tout le littoral du diocèse de Saint-Brieuc.

Je suis porté à penser que Geoffroi Boterel I, fils du comte Eudes, dans le dernier quart du XI^e siècle, construisit le château de Lamballe ; après la forteresse, il fonda le prieuré de Saint-Martin dont les archives nous ont été conservées. Geoffroi Boterel, toujours en guerre avec les aînés de sa maison, dut chercher à défendre ses domaines du côté de Rennes. Ce qui pouvait encore subsister du *Vetus Lambala* fut abandonné, et les habitants se rapprochant des remparts du comte, formèrent le *burgum* du nouveau Lamballe, appelé en 1144 *Lambalum opidum*.

Les plus anciens actes fournissent peu de détails sur cette ancienne forteresse ; une charte de 1084 mentionne un moulin situé devant sa porte, ainsi que le marché public qui s'y tint quelque temps ; vers la même époque, on constate encore l'existence d'une autre porte qui paraît avoir fait partie de l'enceinte du bourg.

Le Penthièvre étant tombé au pouvoir du duc Pierre Mauclerc, la forteresse de Lamballe fut épargnée. Si ce prince était porté à détruire les tours des barons, il savait se servir des positions stratégiques qui, dans ses mains, servaient utilement à consolider son système de centralisation despotique. Aussi il conserva les forteresses de Lamballe et de Jugon. En 1213, nous voyons Pierre Mauclerc fixer à huit livres la redevance que le prieur de Saint-Martin était tenu d'acquitter pour la garde du château.

Il n'est plus question du château de Lamballe ensuite jusqu'au milieu du XIV^e siècle. Pendant sa longue lutte contre Jean de Montfort, Charles de Blois en fit compléter les fortifications ; sans le prévenir, ses officiers enclavèrent l'église Notre-Dame dans le système de défense, et le pieux duc, pour soulager sa conscience, crut devoir faire une aumône : il donna au recteur une rente annuelle de trente florins, et à « l'œuvre » de l'église quatre-vingt-dix florins. Quelques années plus tard, le château de Lamballe était la résidence habituelle du connétable de Clisson et de Beaumanoir, pendant la guerre qu'ils faisaient au duc. Livré à celui-ci par le traité du 20 juin 1387, Bertrand Gouyon, qui y commandait, s'y laissait surprendre, le 10 juillet suivant, par Beaumanoir, qui « échella et entra de nuit dans la ville et dans le chasteau ».

Chaque siècle avait dû apporter au vieux donjon du Penthièvre des modifications et surtout des augmentations, principalement à dater de Guy de Bretagne. Aux barons des XIV^e et XV^e siècles, à Marguerite de Clisson, la résidence d'un comte breton du XI^e devait sembler trop étroite. Néanmoins, je pense que la principale tour de Geoffroi Boterel avait été respectée. Dans la société féodale, le donjon primitif était le témoin traditionnel des droits et de la propriété du seigneur sur sa terre ; nous connaissons en Bretagne des châteaux qui, réduits à un simple pan de mur, donnaient à leurs possesseurs les droits de hauts-justiciers ; il arrivait même parfois que de la noble mesure il ne dépendait pas assez de terre pour nourrir un simple vassal. Dans le courant de cette étude, je noterai les textes qui me paraissent établir que, lorsqu'en 1696 le comte de Toulouse acheta la seigneurie de Lamballe à la princesse de Conti, la tour de Geoffroi Boterel existait encore.

Depuis la réconciliation du connétable de Clisson avec le duc de Bretagne, ce prince était en paix avec les Penthièvre ; mais Marguerite de Clisson élevait ses enfants dans des sentiments de haine et d'ambition qui amenèrent le guet-apens de Chantocé. Dès le commencement de janvier 1417, Olivier de Blois faisait à Lamballe des préparatifs qui laissaient deviner une prise d'armes imminente — Jehan Gaudin, son argentier, demandait à deux architectes, « Olivier Le Maczon et Olivier Le Blanc, massons », un devis assez considérable : il s'agissait de terminer deux tours commencées depuis peu de temps et de faire une porte surmontée d'une grande salle dans la courtine qui reliait ces deux tours ; le prix total du devis s'élevait à 750 livres, et les travaux furent adjugés au rabais, le 20 janvier, moyennant 550 livres, à Jamet Mabile, qui s'était associé Simon Ridemoine, Pierre Villeueves et Jehan Le Père. Le comte de Penthièvre fournissait la pierre, la chaux et le bois ; les entrepreneurs s'engageaient à avoir terminé pour la Toussaint.

En janvier et en mars 1420, on travaillait encore à compléter les fortifications du château de Lamballe ; nous y voyons, par des anciens comptes, construire des barbicanes, ainsi que le « parapet du hourd sur le grand mur » ; on « combloit de terre » la tour située « sur l'esve de la garenne », ainsi que l'autre tour « procheine de l'esglise Nostre-Dame » ; on rasait des maisons, afin d'élargir les douves qui étaient curées et approfondies ; on établissait des « chollez » dans les salles, ainsi que des moulins à bras et des cabanes sur les remparts. « L'huis de l'engin du chasteau estoit recousu de cloux » ; les tours et le portail étaient couverts en genêts ; enfin, on ouvrait la porte Moguel qui était pourvue d'un pont.

Cependant, le duc de Bretagne était prisonnier d'Olivier de Blois le 13 février et, dès le 27, le maréchal de Coëtquen, par ordre de la duchesse, venait camper sous les murs de Lamballe. Les comptes des receveurs font mention des travaux exécutés de nuit, pendant le siège : on éleva un « chaffault » sur les portes Moguel et Saint-Martin, maçonnée à neuf ; une « cabane » est établie sur le pignon de l'église Notre-Dame ; les charpentiers établissent quatre engins, tant pour la ville que pour le château. Des maçons, des charpentiers, des maréchaux travaillaient sans relâche aux échauquettes, à « clore d'huys et confriter les murs », à faire « le troit pour canons et engins » ; tout cela coûta 180 livres 5 sous 4 deniers.

Le maréchal de Coëtquen poussa vigoureusement le siège et, afin de faciliter le passage de ses troupes, fit construire, à travers un marais, un pont de pierre qui conserva son nom ; le 6 mars, la ville était bloquée.

Olivier de Blois, à la nouvelle du péril qui menaçait l'une de ses principales forteresses, essaya d'arracher à son prisonnier des ordres pour arrêter le zèle du maréchal. Il se rendit dans la chambre du duc « à grands bruits d'armes et de haubergeons, reniant Dieu et se donnant au diable », s'il ne le faisait périr sans délai, et s'il ne mettait sa tête sur la plus haute de ses tours. Le duc effrayé envoya Jean de Kermellec pour engager le maréchal à épargner Lamballe, mais Coëtquen, n'obéissant qu'à la duchesse, continua ses opérations : le château capitulait le 12 avril. Le mois suivant, le 19 mars, la duchesse ordonnait de « dislaccérer les murailles et forteresses des chasteau et ville de Lamballe ».

Toutes les paroisses des châtellenies de Penthièvre, de Jugon et de Moncontour, ainsi que celles du Turnegoët furent convoquées à prendre part à cette œuvre de destruction qui était dirigée par Herczart, « maistre des œupvres de la Hunaudaie ». Les tours construites en 1417 furent minées et étayées ; on mit le feu aux étais et les constructions s'écrou-

lèrent. Cinq mois après, Olivier de Blois visitait les ruines de sa forteresse en compagnie de Guillaume Deshaes « mestre des œuvres du chasteau » ; mais il n'eut le temps d'y rien faire exécuter : ce fut seulement en 1422, dans l'année qui suivit la confiscation définitive du Penthièvre par le duc de Bretagne, que l'on pensa à réparer les moulins et les chaussées depuis longtemps négligés, et à retirer quelques poutres des décombres de 1420.

En 1441, le sénéchal Jean Troussier et son lieutenant Rolland Boschier dressaient un état des travaux faits à la tour de Lamballe. Neuf années plus tard, le 20 juillet 1450, le duc Pierre nommait Jean Guité au gouvernement du Coulombier de Lamballe, et le faisait, en outre, « controleur des œupvres et réparations des murs et forteresses dudit lieu », ainsi que du pavage de la ville. Ces réparations étaient peu importantes, comme nous le verrons dans un instant et, en 1489, les troupes anglaises mises en quartiers d'hiver à Lamballe achevèrent d'apporter le désordre dans l'ancienne forteresse du Penthièvre ; un chroniqueur prétend qu'ils ne se firent pas faute d'y brûler des maisons et des édifices publics.

En 1555, le duc d'Etampes, alors propriétaire du Penthièvre, songea sérieusement à reconstruire le château de Lamballe, qui alors « estoit du tout inhabitable » ; nous verrons plus bas que son but principal était de faire revivre une source de revenus que la force des choses avait tarie.

Le duc d'Etampes s'entoura, à cet effet, d'hommes spéciaux ; c'était l'époque où les de l'Orme avaient la réputation d'être les architectes les plus experts de France. On sait que Philibert de l'Orme visita plusieurs fois, sous François I^{er}, les côtes et les forteresses de Bretagne ; il alla principalement à Concarneau, à Brest et à Saint-Malo. Or, Philibert avait un frère, nommé Jean, qui lui succéda comme « commissaire général des réparations et fortifications de Bretagne, et général de la maçonnerie du royaume de France ». Le duc d'Etampes appela donc auprès de lui Jean de l'Orme et lui adjoignit Jean Frigneulx, voyer de Bretagne et maître-maçon à Nantes, Yvon des Poullains, maître-maçon à Lamballe, et Pierre Guichard, maître-maçon pour le roi en Bretagne ».

Ces architectes constatèrent que, depuis un siècle, les habitants de Lamballe avaient construit leurs demeures dans les douves et jusque sur les ruines des remparts ; de ce nombre était le seigneur de Créan. On y voyait même un colombier et une chapelle sous le vocable de saint Julien ; on ne pouvait plus rétablir l'escarpe et la contrescarpe sans démolir au moins six maisons. Dans ce document, je note les noms de quelques tours : des Prises, Trouvée, celles de Bariot, de l'Ave Maria, de la Fleur de Lis, je remarque aussi l'arbalestrye, établie dans les fossés.

Le devis des travaux rédigé par Jean de l'Orme comprenait entre autres choses la construction d'une porte, avec pont-levis à bascule, outre les deux tours situées du côté de la ville ; l'exhaussement de ces tours ; l'établissement d'un mur de trois toises de hauteur entre l'église Notre-Dame et la galerie neuve ; de trois portes, dont deux grandes surmontées des armoiries du duc d'Etampes. Il s'agissait, on le voit, de restaurer les clôtures de la forteresse, plutôt que les bâtiments servant au logement. Le devis fut accepté, le 14 février 1455, par Pierre Guichard qui devait avoir terminé les travaux pour la Saint-Jean-Baptiste. Dans un document de l'année suivante sur lequel je reviendrai, P. Guichard rappelle qu'il a reconstruit la nouvelle enceinte du château de Lamballe sur les anciennes murailles qui avaient douze pieds d'épaisseur ; que

dans ses travaux, il a retrouvé une grande quantité de boulets d'artillerie en pierre ; que les nouveaux murs ont de neuf à dix pieds d'épaisseur et qu'ils s'appuient sur le roc de telle sorte que s'ils venaient à être renversés, le château resterait néanmoins en plate-forme ; il parle aussi de la nécessité de compléter les moyens de défense en construisant un cavalier de huit pieds pour mettre la place à l'abri d'une hauteur voisine.

Lorsque la reconstruction des fortifications du château de Lamballe fut arrêtée et même commencée, on agita la question qui était le motif véritable de ces travaux.

Je n'ai pas besoin d'entrer ici dans de longs détails sur le droit de guet ; mes lecteurs ne sont pas sans savoir que les vassaux devaient concourir, personnellement, et à des époques fixées, à la garde du donjon seigneurial. Par suite de cette obligation, le vassal, en temps de guerre, pouvait s'y réfugier avec sa famille et avec ses biens. Plus tard ce service fut transformé en un cens, sorte d'impôt qui s'acquittait par feu, en temps de guerre comme en temps de paix. Lorsque le château était en ruines ou sans défense, le guet, comme le cens de guet, cessait de plein droit ; or, au milieu du XVI^e siècle et depuis 1420, c'était le cas dans lequel se trouvait le château de Lamballe.

Plusieurs paroisses, particulièrement celles de Ploubalay, Saint-Enogat, Planguenoual, Saint-Lourmel, Saint-Denoual, Saint-Glen, Trégo-mar et Hénanbihen, se refusèrent à payer le guet ; il fallut faire une enquête pour constater la légalité de ce devoir. Henri II, par lettres du 30 juillet 1556, maintint le duc d'Etampes dans son droit, en faisant observer que si, pendant longues années, la ruine des fortifications du château avait exonéré les vassaux du Penthièvre de cette prestation, il n'en était plus de même maintenant que « nostredit cousin entend faire réédifier et construyre ledict chasteau ».

A l'enquête se présentèrent un grand nombre de gentilshommes, et parmi eux René du Cambout, gouverneur et grand-maître des eaux et forêts de Bretagne, son fils cadet, Geoffroi de Chateautro, seigneur du Cartier, capitaine des francs archers de l'évêché de Saint-Brieuc, le sire du Guemadeuc, etc. Je remarque aussi l'architecte Pierre Guichard, le procureur syndic de la ville de Saint-Malo, et Pierre l'Abbé, écuyer, seigneur de la Rivière-Quédillac.

Les paroisses qui se refusaient à prendre part au guet du château de Lamballe n'excipaient pas seulement de la désuétude dans laquelle la redevance était tombée ; elles soutenaient aussi que leur grand éloignement de la capitale du Penthièvre rendait pour elles la nouvelle forteresse peu profitable. Dans l'enquête, on s'attacha à établir que le château, avec ses dix canons, était très utile pour arrêter les descentes qui pourraient avoir lieu dans la baie d'Iffiniac, à Dahouët et à Erquy.

Lorsque les guerres de la Ligue éclatèrent en Bretagne, Lamballe, alors au duc de Mercœur, eut à souffrir plus que toute autre place. Du Matz prétend que le château « n'estoit en ce temps là nullement fortifié ny gardé » ; je crois que cette appréciation est inexacte : le duc de Mercœur augmenta les fortifications faites par le duc d'Etampes, et d'ailleurs il y a un fait certain, c'est que le château de Lamballe, trois fois assiégé, ne fut jamais pris.

Le premier siège commença le 17 septembre 1589 ; les seigneurs de Chasteauneuf, du Pont, de la Hunaudaie, du Guemadeuc, de la Moussaye, d'Assérac, de Chemillé, de Molac et de la Magnanne prirent la ville et la ravagèrent pendant trois jours.

Au mois de juillet de l'année suivante, les mêmes personnages revinrent à Lamballe par ordre du prince de Dombes, et cette fois,

cherchèrent à s'emparer du château ; mais leurs efforts échouèrent devant la valeur de ses défenseurs dont la « Chronique de Lamballe » nous a conservé les noms : le capitaine Mesnage Le Roy, le sieur des Fourneaux le Picard, le sergent Bourdays la Garenne, la Serre et la Merlaye.

En 1591, le 21 janvier, les garnisons de Moncontour, de Quintin, de Saint-Brieuc, du Guemadec, de la Hunaudaye, de Limoëlan, de la Mousseye, du Parc et de la Latte entraient à Lamballe, vers six heures du matin, par escalade et livraient la ville au pillage. Après un combat acharné de trois heures, les troupes du château chassèrent l'ennemi qui laissa dix-sept morts. Sans la trahison d'une femme qui leur ouvrit une porte vers le faubourg qui conduisait à Moncontour, il ne se serait pas échappé un homme. Les ligueurs dans cette affaire perdirent neuf des leurs et, parmi eux, le sieur des Fourneaux, Marc Boschier, Guillaume de Troguindy, Henri Gillet et le sieur du Chauchois, de Henansal.

Le dernier siège de Lamballe eut lieu le 16 juillet 1591 ; le prince de Dombes le dirigeait et avait avec lui ses principaux lieutenants, M. d'Assérac, de Coëtquen, de la Hunaudaye, de Molac, de la Moussaye, de Liscoët, de Montmartin et de la Tremblaye. La ville bientôt emportée, on s'attaqua au château ; une mine fut éventée et, pendant trois jours et trois nuits, les canons des assiégeants préparèrent une brèche par laquelle furent tentés inutilement plusieurs assauts. La place, malgré l'énergie de ses défenseurs, aurait été forcée de se rendre peut-être, si deux événements n'étaient survenus à temps pour éloigner les troupes royales : d'abord la blessure mortelle du célèbre La Noue Bras-de-Fer, qui était venu avec la compagnie du comte de Montgommery ; ensuite, l'annonce de l'arrivée du duc de Mercœur accourant au secours de son château. Pendant ce siège, qui dura huit jours, les Anglais et les lansquenets du prince de Dombes profanèrent les églises et ravagèrent tous les environs de Lamballe.

Depuis cette entreprise, le château de Lamballe n'eut plus à repousser que quelques tentatives de la garnison de Moncontour. Pendant cette période, le duc de Mercœur, en 1593, fit faire quelques travaux moyennant 1 850 écus, par Fr. Gillet, de la paroisse de Trebry. Il s'agissait alors d'un « coullidor, sur les contre-escarpes du grand et petit chasteau, à commencer au coin dudict petit chasteau vers et au joignant de la rue du Val, et continuer jusques à une plate-forme qui est au bout et avis l'esglise et grande vitre de Nostre-Dame, estant ladicte esglise en l'enclos dudict grand chasteau ». Ce « coullidor », de quatre pieds de hauteur au-dessus des contrescarpes, avait cinq pieds de largeur ; dans ce travail était compris le nettoyage des fossés et la réparation des talus.

En 1606, Marie de Beaucaire afféageait un terrain sis « sur les ruines des fortifications près la tour aux Chouettes » ; il s'agit ici de l'enceinte de la ville qui avait singulièrement souffert pendant les guerres civiles. L'année suivante, Henri IV autorisait la veuve du duc de Mercœur à lever 15000 livres sur ses assaux du Penthièvre, conformément au traité secret de 1598, pour être employées à réparer ses maisons en Bretagne. De 1608 à 1611, on travaillait aux terres, aux guérites et au corps de garde du château. En juin 1610, le sieur Péchin, capitaine de Lamballe, avait reçu ordre de la duchesse de cesser la forte-garde qui se faisait au château depuis la mort du roi ; il prétendit exiger alors que les habitants lui fournissent douze hommes pour former un poste ; la communauté des habitants, réunie à son de caisse dans l'auditoire, réclama en faisant observer que la tranquillité générale du pays ne justifiait pas une mesure extraordinaire ; que s'il s'agissait de rétablir le service

personnel du guet, il y avait lieu d'y appeler les paroisses astreintes à ce devoir. La communauté eut aussi à s'opposer aux prétentions du capitaine Péchin, qui voulait transformer l'une des tours en donjon. Les Lamballais faisaient valoir qu'il suffisait de « deux valets, maîtres du donjon, pour faire la loi au château et à la ville ; il ne pouvait en résulter que la retraite des beourgeois riches qui ne manqueraient pas d'abandonner une place qui eût été à la discrétion de malveillants ou d'ennemis publics».

La part que le duc de Vendôme prit dans la lutte de la haute noblesse contre la cour de France porta le dernier coup à la forteresse du Penhièvre qui, cette fois, disparut si complètement que, malgré mes recherches, il m'a été impossible d'en trouver un dessin ou un simple croquis de plan. Ce nom de Penhièvre, pendant des siècles, semble avoir eu pour destinée d'être porté par des rebelles : César, duc de Vendôme, l'avait du chef de sa femme, fille unique du duc de Mercœur.

Il avait pour capitaine, dans son château de Lamballe, Charles Budes, seigneur du Hirel, du Plessis-Budes et de Guébriant, qui avait, en outre, la charge de garder le hâvre de Dahouët et Verdelet. Charles Budes était accompagné de ses frères, Julien, seigneur de Blanchelande en Tréguen, capitaine de cinquante-huit gens d'armes à pied, au traitement de 100 livres tournois par mois, et le seigneur de la Combe.

Pendant ces dissensions, Lamballe fut l'arsenal du duc de Vendôme, qui en faisait venir des escouades d'ouvriers pour les travaux d'Anenis, et, à plusieurs reprises, y prenait des armes ; nous voyons le sieur de Montigny recevoir à Lamballe « huit mousquetz, deux arquebuses et quatre fourchettes, vingt corselets garnis de leurs haussaires » ; une autre fois, le duc demandait trois douzaines de « balles de Berges, cinquante livres de grosse poudre, trois pièces de fer avec leurs boîtes ». Au mois de juin 1614, on brûlait une charretée de bois pour chauffer les ferrures avant de les appliquer à la « grosse coulleuvrine ». J'ai eu occasion de voir plusieurs mandements ordonnant la délivrance, à Lamballe, de canons, de mousquets, de bandoulières et d'arquebuses montées « à la wallonne ».

La rébellion du duc de Vendôme ranimait dans les domaines de Bretagne le souvenir encore chaud des derniers troubles ; les magistrats ne réprimaient pas les désordres ; des motifs d'amitiés, de sympathie politique ou d'alliances de famille faisaient fermer les yeux sur des excès dont le principal mobile n'était parfois que la vengeance particulière. C'est en vain que l'on adressait au duc de Vendôme des plaintes comme celle-ci, par exemple : « Certains portantz qualitez de gentils-hommes et qui les suivent et assistent, allant, venant et séjournant en ladite ville et forsbourgs de Lamballe, tant aux jours de foires et marchés qu'autres, après avoir beu et yvrogné, font et apportent plusieurs troubles et scandales publicz, jurant et blasphémant le saint nom de Dieu, battent, tuent et offensent tant à coups d'espées que aultrement plusieurs des habitantz et aultres personnes, troublent et empeschent le repos et traficq publicq ».

M. de Vendôme songea à réprimer ces désordres, lorsqu'il s'aperçut qu'il était temps de faire sa soumission. Au commencement d'août 1614, le sénéchal de Lamballe, Olivier Bertho, reçut des ordres formels à cet égard ; c'était peu avant l'arrivée à Nantes du roi et de la régente qui venaient faire l'ouverture des Etats (16 août). Depuis le mois de mai, César de Vendôme voyait avec une certaine anxiété « la file perpétuelle des gens de guerre marchant du côté de la Bretagne » forcer la cour à envoyer dans cette province un régiment de Suisses, le régiment de

Rambures, et six compagnies de cheveu-légers ; moyennant 100 000 livres et une amnistie, il était disposé à rentrer dans le devoir.

Le 30 août, étant à Derval, M. de Vendôme mandait au capitaine Budes de La Combe de licencier plusieurs compagnies, à commencer par la sienne ; il devait faire choix de cent gardes et renvoyer les autres dans leurs foyers, « les contentant le plus possible de belles paroles ». La Combe avait la mission assez délicate de leur prouver que l'argent qui était disponible devait être employé à indemniser les particuliers volés ou pillés ; le prévôt devait se charger de convaincre par des moyens plus énergiques ceux qui fermeraient l'oreille aux belles paroles.

Cependant les Etats de Bretagne voulant mettre fin aux troubles qui, depuis si longtemps, ruinaient la province au profit d'ambitions particulières, demanda au roi la démolition des fortifications de Lamballe et de Moncontour. Cette requête fut accordée avec une certaine restriction ; on devait démolir simplement les travaux exécutés depuis six mois. M. de Vendôme, craignant que, sous prétexte de raser les travaux neufs, on ne démolît complètement son château de Lamballe, envoya le capitaine La Combe aider du Hirel à surveiller l'exécution des ordres royaux.

Le 1^{er} septembre, le roi étant à Angers, désignait un exempt de la compagnie des gardes pour aller, accompagné du sieur Louët Peschart, conseiller au parlement de Bretagne, procéder à la démolition des châteaux de Broons, Lamballe et Moncontour. Ces deux commissaires, avec une forte escorte sous les ordres du sieur de Saint-Luc, vinrent s'établir à Lamaille, laissant voir des dispositions peu rassurantes. Du Hirel, soutenu de la noblesse des alentours et de 120 hommes qu'il avait fait entrer dans la place, défendit le terrain pied à pied, de manière à ne pas désobéir au roi, et à laisser démolir le moins possible. Dans cette circonstance, Du Hirel fit preuve de tact, de prudence et de fermeté, alors que son maître ne lui avait donné que des instructions assez vagues. De même, quand le maréchal de Brissac voulut abattre les fortifications qui se liaient à la collégiale et dominaient la rue du Val, ainsi que le centre de la ville, Du Hirel protesta ; le parlement ordonna de poursuivre, mais, le 16 octobre, le duc de Vendôme obtenait des lettres-royaux qui lui permettaient de conserver ces murailles dont la construction remontait évidemment au duc de Mercœur.

La soumission de M. de Vendôme n'était pas franchement offerte ; en août 1615, sous un prétexte de préséance, il se rendait en Guyenne, faisait de nouvelles levées d'hommes, rappelait à lui ses anciennes bandes et, tout en protestant de sa fidélité, à la fin de janvier 1616, il se rapprochait de la Bretagne. En février, avait lieu sa jonction avec le prince de Condé.

Vers cette époque, il écrivait à Du Hirel de recevoir au château de Lamballe et de protéger le sieur de la Roche-Giffart, poursuivi par M. de Montbarot, et lui enjoignait de ménager la noblesse du Penthièvre, « à laquelle il va peut-être faire un appel ». Les comptes de Du Hirel, datés de 1617, indiquent des armements qui étaient commencés, puis suspendus pendant cette période ; en décembre 1615, on mettait une garnison de quarante-cinq hommes dans le fort construit au rocher de Verdelet ; le 13 mars suivant, Alain Thomelin s'y logeait avec ses soldats, se disant envoyé par le sieur de Kerveno, et s'y maintenait, malgré les protestations de Du Hirel, jusqu'au mois de mai.

Le duc de Vendôme, ayant été compromis dans la conspiration du prince de Chalais contre Richelieu, fut emprisonné pendant quatre mois et perdit son gouvernement. Les Etats de Bretagne saisirent cette occa-

sion pour demander la démolition complète des places fortes qui lui appartenaient ; le 30 juillet 1626, Louis XIII ordonnait la démolition complète des forteresses de Lamballe, de Moncontour, de Guingamp et d'Ancenis, et, en 1649, le duc de Vendôme recevait une indemnité de 330 000 livres à cause de la destruction des « chasteaux de sa femme ».

« Le mardy 15 septembre 1626, dit le chanoine Jean Chapelain dans sa « Chronique », on commença à démolir le château jusqu'au samedi 28 novembre dudit an, pendant lequel temps le maréchal de Thémines, gouverneur du pays, fist son entrée à Lamballe. »

Anatole de BARTHELEMY.



Les Architectes du Château de Lamballe

DELORME (Jean), frère de Philibert Delorme, comme lui ingénieur et architecte, le suivit à Paris où il dut arriver, sinon en même temps que son frère, du moins lorsque celui-ci eut conquis une position qui lui permit de lui être utile. En arrivant, il fut d'abord attaché aux travaux du palais de Fontainebleau et chargé de suppléer Gilles le Breton lorsque celui-ci était absent. Le 13 janvier 1552, il fut nommé, à sa place, maître général des œuvres de maçonnerie du roi.

En 1554, il fut nommé maître architecte et conducteur général des édifices, bâtiments, réparations et fortifications de Bretagne, en remplacement de son frère. En 1555, il visitait le château de Lamballe, avec plusieurs autres maîtres d'œuvre et dressait le devis des réparations à y faire.

DESHAIES (Guillaume), maître d'œuvre, procède, en 1422, à la visite des ruines du château de Lamballe pour y faire exécuter des réparations (Bérard).

DESPOULLAINS (Yvon), maître d'œuvre, visite en 1555 le château de Lamballe avec Jean Delorme, Jean Frigneux et Pierre Guichard, pour décider des réparations à y faire. Il aurait été chargé de le faire reconstruire partiellement avec Frigneux et Guichard. Les bâtiments dépendant de ce château, qui sont restés debout, sont occupés par le lycée (De Barthélemy ; Bérard ; Joanne).

FRIGNEUX (Jean), voyer de Bretagne et maître des œuvres de la ville de Nantes, visite en 1555 le château de Lamballe avec Jean Delorme, Yvon Despoullains et Pierre Guichard, maître maçon pour le roi en Bretagne, afin de décider des réparations à y faire. Les restes de ce château font partie du collège (A. de Barthélemy, Mélanges sur la Bretagne).

GILLET (François) répare les fortifications de Lamballe, en 1593, et reçoit 1 850 écus (De Barthélemy).

GUICHARD (Pierre), maître des œuvres du roi pour la Bretagne, reconstruisit en partie le château de Lamballe, suivant marché du 14 février 1555 et d'après les plans et devis de Jean Delorme, avec lequel il l'avait d'abord visité (De Barthélemy, Mélanges).

HERCZART, maître d'œuvre à la Hunaudaie, est appelé à Lamballe pour démolir le château de cette ville, en 1421 (De Barthélemy, Mélanges).

LEBLANC (Olivier) fait, avec Olivier le Maczon, les plans et devis pour terminer deux tours du château de Lamballe et faire une porte entre elles, avec une grande salle au-dessus. Ces travaux sont adjugés, le 20 septembre 1417, à Jamet Mabille, pour 750 livres (Barthélemy, Mélanges sur la Bretagne).

OLIVIER (le Maczon) et Olivier Leblanc, maîtres d'œuvre, donnèrent les plans et devis pour l'achèvement de deux des tours du château de Lamballe, ainsi que ceux d'une porte, placée entre elles, et au-dessus de laquelle devait se trouver une grande salle. Ces travaux furent adjugés, le 20 janvier 1417, à Jamet Mabille et autres (Barthélemy, Mélanges sur la Bretagne).

Daniel de LA MOTTE ROUGE.

Qui fut en son temps

le Docteur LAVERGNE (1756-1831)

L'Assistance de l'Ancien Régime :

Quand mon quatrième aïeul Lavergne s'installa à Lamballe, la Bretagne était en état de sous-développement matériel et culturel (1). A la veille de la Révolution, la morbidité et la mortalité y étaient grandes.

Cependant, dans cette province aussi, le gouvernement introduisait un système d'hygiène publique. L'Académie royale de Médecine depuis 1770 s'intéressait aux populations dans leur écologie, et de jeunes médecins comme Lavergne s'associaient à la politique et à l'économie de la santé publique. Le mémoire de Lavergne sur l'histoire naturelle et la topographie médicale de Lamballe et de ses environs, primé par la Société royale de Médecine en 1788, est un témoin de cette intéressante enquête nationale au service de la santé publique.

Michel Foucault (2) s'est élevé contre le « grand renfermement » des pauvres qui coïncida avec la création de l'Hôpital Général à Paris en 1657 ; mais on peut avoir d'autres idées que celles de M. Foucault et la suite montra les grands embarras du pouvoir quand la Révolution détruisit ou tenta de détruire les créations sanitaires de l'Ancien Régime. Le « renfermement » existait bien entendu à Lamballe comme ailleurs, et heureusement. Lavergne prodigua ses soins aux pensionnaires de l'Hôtel-Dieu (cf. « Topographie »... 1788). Les lits étaient comme à l'Hôpital de la Charité à Paris. On mettait deux malades par lit « ce qui n'est pas un petit inconvénient ».

Lavergne souhaitait que la ville et le gouvernement « assignassent quelques honoraires au médecin et au chirurgien ou au moins leur accordassent un titre qui les empêchât d'être « le jouet du caprice de la première religieuse venue ». A la maison de charité, tenue également par les Dames de Saint-Thomas de Villeneuve, on reçoit les vieillards infirmes et les enfants pauvres et orphelins (au nombre de 60 à 80)... et on en place tous les ans quelques-uns pour apprendre des métiers. Actuellement, les renfermements ne sont pas disparus, loin de là, et sans doute encore plus inhumains depuis que le village est mort et la famille bien ébranlée.

En France, les maisons de charité existaient depuis 1734. Il y avait en 1768, 80 dépôts de mendicité. Notons l'importante réforme de Necker en 1781 concernant les hôpitaux, dont l'instruction de Colombier (3) et Doublet en 1785 est un témoin (Instruction relative au traitement des insensés). L'établissement de Saint-Méen à Rennes date de 1780.

(1) Goubert (Jean-Pierre), « Malades et médecins en Bretagne » 1770-1790, Klincksieck, Paris 1974.

(2) Foucault (Michel), « Histoire de la folie à l'âge classique », coll. 10-18, Paris 1964.

(3) Colombier, Inspecteur général des hôpitaux, poste créé par Necker.

Avec Goubert, nous pensons que Lavergne appartenait à cette « minorité éclairée » qui en son temps, dans sa province, avec ses composantes économiques, sociales et psychologiques avait une tâche lourde et difficile. En effet, si la peste du XVII^e siècle ne sévit plus, ni encore le choléra du XIX^e siècle, nombreuses sont les maladies endémiques et épidémiques. Outre la tuberculose, la typhoïde et la dysenterie, il y avait en Bretagne du paludisme et de la variole sans oublier l'alcoolisme et les carences et même les disettes. Rappelons-nous que la guerre d'Amérique finissait quand Lavergne s'installe à Lamballe. Les troupes et matelots transitaient très souvent pour aller ou revenir de Brest ou de Lorient. On voyait alors du scorbut, des gales et des maladies exotiques. Les médecins n'étaient encore que 64 pour toute la Bretagne en 1786, aidés, il est vrai, par 255 chirurgiens et un certain nombre de sages-femmes formées à Rennes depuis 1776.

Relations et travaux médicaux :

A son rôle de médecin public (hospitalier et médecin des épidémies), Lavergne ajoutait l'exercice de la clientèle privée ; mais en outre il s'intéressait d'une manière encyclopédique au mode de vie des populations. L'économie passait bien évidemment par l'agriculture et aussi bien l'étude des assolements que la propagande pour la culture de la pomme de terre.

Lavergne entretenait une correspondance abondante avec ses collègues très distingués, tel Bagot de Saint-Brieuc ou Goguelin de Moncontour, ou son camarade de Paris, Tresvaux de la Roselaye établi à Saint-Servan. Bagot qui remarqua fort justement que les épidémies de typhoïde étaient liées à l'eau quand le cidre manqua (1769-73-78 à Plœuc et Plénée) ; mais il y a trop de cidre, « il suit beaucoup de maladies, écrit Lavergne, car le peuple se livre alors à l'ivrognerie la plus révoltante, surtout du côté de l'intérieur des terres... On néglige alors la culture des terres et l'on manqua souvent de blé l'année suivante... » (« Topographie... 1788 »).

Avec ses maîtres de Paris (Vicq d'Azyr et d'autres), avec l'Académie d'Arras et d'autres correspondants, Lavergne s'entretenait de sujets les plus divers mais plus volontiers ayant trait à la politique, à l'économie et à la santé. C'est ainsi qu'il échangea plusieurs lettres sur le Mesmérisme, en 1784 avec son ami Tresvaux, correspondance fort intéressante qui mériterait sans doute une publication d'ensemble. Je ne puis m'empêcher de penser à ce propos à l'engouement moderne pour la psychanalyse.

« Est-il bien surprenant, écrit Tresvaux, que Mesmer réussisse à guérir des gens qui n'ont d'autre maladie que l'imagination dépravée ? »

Un brouillon de Lavergne est intitulé : Remède qui conviendrait peut-être à la maladie de Monseigneur le Dauphin... Il termine : « c'est le désir d'être utile à un Prince aussi cher à toute la France qui conduit ma plume ». La plume reste prudente, qui signe M. L. V. « demeurant dans un coin du Royaume ».

En février 1800, Lavergne notait à propos de la vaccine (4) qu'on la pratiquait depuis trois ans en Angleterre, qu'elle préserve de la petite vérole ordinaire, qu'elle est beaucoup plus bénigne que l'inoculation ordinaire et qu'elle ne se transmet pas par « les miasmes de l'air ». Or le mémoire initial de Jenner datait de 1797, à la Royal Academy de Londres, et Lavergne vaccina à Lamballe dès 1803.

(4) A. Rouault de la Vigne, « A propos de vaccinations »... « Ouest Méd. », 8^e année, n° 7, 10 avril 1955.

Sur la rage, je rappelai (5) que Lavergne avait des vues très nouvelles, originales et justes sur l'aseptie et l'existence « d'un virus dans la salive des animaux ». Si le virus ne tombait pas encore sous les yeux à l'ultra-microscope, le raisonnement était bon, aussi bon que celui de Goguelin qui à propos du scorbut se révélait un précurseur étonnant des vitamines. Tout cela c'était des attitudes très scientifiquement valables.

La révolution modifie les institutions sanitaires :

Mais parallèlement à tout cela, il fallait aussi vivre avec son temps. Le début de la médecine publique péniblement améliorée depuis une vingtaine d'années par l'Ancien Régime va se trouver balayé par la Révolution :

Le 2 novembre 1789, la Constituante décrète biens nationaux les hôpitaux et hospices d'église... à charge pour la Nation de subvenir au soulagement des pauvres. On sait qu'on avait aussi libéré des aliénés (6). La loi du 24 août 1790 « confie à la vigilance des corps municipaux les événements fâcheux qui pourraient être occasionnés par les insensés ou furieux laissés en liberté et par les animaux malfaisants ou féroces » (7). Fallait-il prendre la Bastille pour arriver à une telle délicatesse humanitaire ?

Les privilèges et exemptions des hôpitaux sont abolis le 22 avril 1791. Le décret du 18 avril 1792 supprime les congrégations religieuses. A Paris, les Ateliers de charité furent fermés en 1791. Ils occupaient 31 000 personnes. Fut-ce un progrès de les fermer ? Napoléon ne le pensa pas, qui par la loi du 5 juillet 1808, rétablit les dépôts de mendicité... mais ils n'étaient que 33 en 1890.

Sous Louis XVIII, le 16 juillet 1819, une circulaire du Comte Decaze souhaite des établissements spéciaux consacrés aux aliénés... On n'y parvint qu'en 1838. Cette loi excellente est encore en vigueur de nos jours, mais combien matraquée par les ignorants de la télévision ou des politiques aussi passionnés qu'incompétents. Tant il est vrai que le désir des révolutionnaires est d'abolir les institutions — fussent-elles sanitaires ! Si l'utopie supprime les prisons ou les hôpitaux, la Révolution en ouvre d'autres qu'elle trouve légitimes celles-là ou nécessaires celles-là. Aujourd'hui, on supprime les hôpitaux psychiatriques, mais on les reconstruit par pièces détachées dans le « secteur » qui fut officiellement imposé par un jacobinisme technocratique parisien.

Nous qui avons connu 1939-1945, les drames de la décolonisation et l'étrange folie de mai 1968, nous imaginons facilement que Lavergne a dû évoluer, au jour le jour, au mieux selon sa conscience et son intelligence, ou pour reprendre des termes de Michel Foucault : si son prestige ne fut pas celui du savant, il fut certainement celui du sage. Et n'est-ce pas la plus grande vertu d'un homme, la sagesse ? C'est sans doute ce que pensèrent ses concitoyens qui le reconduisirent dans ses mandats municipaux. Est-ce à cause de sa sagesse, de sa diplomatie ou par un bienfait de la Providence qu'il ne connut pas les inquiétudes de son confrère le Docteur Taburet qui fut lui incarcéré pour avoir soigné le Marquis de la Rouërie (affaire de la Guyomarais) ? — sagesse, en tous cas, qui ne fut pas le lot de son gendre le Docteur Bignon qui

(5) A Rouault de la Vigne, « A propos de la rage », écrits de L. M. Lavergne « Ouest Méd. », 9^e ann., n° 18, 25 septembre 1956.

(6) La classique image d'Epinal de Pinel, aidé du surveillant Pussin libérant les aliénés de leurs chaînes.

(7) Castel (Robert) « L'Ordre psychique, l'âge d'or de l'aliénisme ». Ed. de Minuit, Paris 1976.

m'apparaît aujourd'hui comme un inquiétant technocrate. Il aurait voulu que les médecins fussent payés par l'Etat au prorata des décès de leur secteur, qu'il fixait à 3 000 habitants. Nous connaissons aujourd'hui des raisonnements officiels analogues. Nihil novi sub sole !

CONCLUSIONS

Au terme de cette évocation, combien imparfaite et sans doute relativement infidèle, de Louis-Marie Lavergne, qu'il nous pardonne ! — il faut conclure.

Le Docteur Lavergne avait fait de bonnes études et fut dans une province sous-développée un médecin éclairé. Lavergne se tenait au courant de l'actualité (correspondances privées, avec les sociétés, les académies, etc.). il dut mériter la confiance de ses concitoyens pour demeurer magistrat municipal avant, pendant et après la Révolution. Quelle fut sa participation à la Chouannerie? Elle reste imprécise. Soigner les blessés et les malades en toutes circonstances demeure le rôle du médecin ; sans doute fut-il simplement celui de Lavergne.

On peut penser que Lavergne fut un homme d'action, engagé et évoluant avec son temps. Le jeune homme, lecteur de Rousseau, devint le député à l'assemblée de Pontivy et le maire qui, en 1790, n'a pu retenir les religieuses hospitalières ; mais en 1814 il reçut la décoration du lys des mains du duc d'Angoulême.

Lors de l'occupation allemande, le cèdre du tombeau de Lavergne fut raccourci pour des raisons de topographie militaire, paraît-il. Ce fut d'autant plus triste que Lavergne sembla sur la fin de sa vie avoir tiré plus de fierté de ses activités de planteur que de celles de médecin ; la réussite des premières étant évidemment plus certaine que celle des secondes — à cette époque surtout. Le cèdre disparu, le Bois-Lavergne en Plédéliac fut rasé, il y a une vingtaine d'années ; mais au-delà des choses la fidélité historique des Lamballais et la piété des descendants continuent de maintenir le souvenir de Lavergne.

Si Antoine Jobert (1799-1867), né à Matignon, s'illustra par sa carrière et ses titres et fut autorisé d'ajouter le nom de la ville de sa famille à son patronyme, si Albert Calmette, lamballais d'adoption, furent des célébrités médicales dont la réputation dépassa largement notre région, L. M. Lavergne fut un notable dont l'histoire, les activités et les écrits présentent de l'intérêt, ainsi qu'en témoignent les publications récentes d'historiens (abbé Berthe, J.-P. Goubert et Léonard).

Le sort a permis que parmi les descendants de Lavergne certains restassent au pays et que des papiers fussent conservés dont le dépouillement est encore loin d'être achevé. L'histoire de notre famille est liée à celle du Penthièvre.

Docteur Alain Rouault de la Vigne

Pourquoi Lamballe est-elle attachée au Souvenir du Docteur LAVERGNE ?

Lavergne s'installa à Lamballe comme médecin en 1782 et y termina en 1831 une carrière fort bien remplie, comme je vais essayer de le démontrer.

Les Origines :

Louis-Marie Lavergne était né à Loudéac le 25 mars 1756. Il était le huitième enfant du chirurgien royal qui exerçait dans cette ville, sept autres enfants devaient encore naître après lui. Son père était né à Dinan où ses parents, originaires eux de Paramé, s'étaient fixés vers 1717 ou 1718. Sa mère, Marguerite Gouzin, était de Loudéac et sa grand-mère paternelle, Marie Lotton, de Paramé.

Les Etudes :

Avec quelles ressources le modeste chirurgien de Loudéac, qui avait à pourvoir à l'éducation de douze enfants (trois étaient morts en bas âge), put-il subvenir aux frais d'études de ses six fils et plus particulièrement de l'un des aînés qui s'installa chirurgien à Uzel dès 1776, et surtout de Louis qui, visant plus haut, envisageait d'étudier la médecine à Paris ? Il faut supposer que des bourses d'études lui vinrent en aide. Il y aurait lieu d'en faire la recherche dans les fonds de l'Intendance aux Archives des Côtes-du-Nord et d'Ille-et-Vilaine, (série C).

Après d'excellentes études classiques au collège de Saint-Brieuc, couronnées par le baccalauréat et le titre de maître ès arts libéraux que l'Université d'Angers lui conféra le 7 mars 1778, le jeune étudiant arriva à Paris pour la rentrée de la Faculté à la Saint-Luc, le 18 octobre 1779. Il y eut des professeurs dont le nom est resté célèbre : Bosquillon pour la médecine ; Desault, Antoine Petit, Lasson et Peyrilhe pour l'anatomie et la chirurgie ; Bordenave pour la physiologie ; Vicq d'Azur pour la pathologie ; Baudelocque et Alphonse Leroy pour les accouchements ; Brisson pour la physique ; Darcet, Fourcroy et Mitoir pour la chimie ; Le Sage pour la minéralogie. Il prit leurs cours avec le plus grand soin. Plus tard il les classa dans de belles reliures portefeuilles en veau aux fers dorés qui ornèrent son cabinet et que nous conservons encore aujourd'hui précieusement. Lavergne avait gardé avec le même soin un paquet de lettres que lui avaient écrites pendant cette période ses camarades d'études. J'en ai fait l'objet d'une communication ici même le 5 septembre 1962 au Congrès de la Fédération des Sociétés Savantes de Bretagne. Vous pouvez en consulter le texte à la bibliothèque de Lamballe. On y trouve d'utiles précisions pour sa

biographie. Son ami Tresvaux de la Roselaye, de Loudéac, fait à pied le voyage de Rennes à Angers, en trois jours, bien qu'il y ait « 26 lieues de Bretagne ». Il écrit à Lavergne en 1780 : « Si tes vacances sont aussi longues (quatre mois), qui t'empêche de revenir aussi revoir Loudéac ? Ne feras-tu pas bien le chemin à pied pendant les trois mois que tu passeras à la maison et ne pourras-tu pas travailler également chez toi ? »... « Je vois que tu payas bien cher pour le voyage de Rennes à Paris ».

Lavergne suivit les cours de la Faculté de Paris pendant trois ans avec « 20 inscriptions dans la forme ordinaire, c'est-à-dire munies du sceau de la Faculté ». L'étudiant en médecine à Paris devait étudier six ans avant de se présenter pour le doctorat et les droits d'examens atteignaient le prix alors considérable de 6 000 livres. Mais en se présentant devant une Faculté de province, on pouvait abréger beaucoup ces délais et faire face à des droits d'examens moins onéreux. Les étudiants bretons allaient ainsi chercher leur diplôme de Docteur à Reims pour la plupart ; parfois moins loin à Angers ou à Caen, ou bien jusqu'à Montpellier, Faculté justement réputée. C'est ainsi que Lavergne obtint à Nancy son baccalauréat en médecine le 21 mars 1782 et coup sur coup sa licence le 23 septembre et son doctorat le 25, avec pour sujet de thèse : *An dysentericis anodyna ?* Il ne lui en avait coûté que 300 livres et deux fois le voyage de Paris à Nancy, en compagnie de son excellent camarade Guillaume-Gabriel Martin, d'Orléans, candidat dans les mêmes conditions.

Retour à Loudéac :

Après avoir pris ses grades à Nancy, Lavergne regagna Loudéac en passant par Paris, Orléans et Nantes. Il reste à Loudéac chez son père pendant trois mois, pratiquant avec lui la médecine, mais possédant un diplôme supérieur à celui de son père qui n'était que maître en chirurgie, la situation était délicate et d'ailleurs la clientèle n'était pas assez nombreuse pour deux praticiens.

Il se fixe à Lamballe :

J'ai retrouvé le brouillon d'une lettre qu'il écrivit le 15 janvier 1783 aux « hommes publics » de Lamballe pour leur faire des offres de service. Il s'adresse à eux dans ces termes : « j'ai jeté un coup d'œil sur les villes circumvoisines afin de voir où je pourrais prendre racine et Lamballe est l'endroit que j'ai choisi. Cette ville est remplie de bonnes maisons. M. Taburet, mon confrère, est surchargé de malades, de sorte que je n'y suis venu que pour partager ses travaux, car je suis persuadé qu'il y a à Lamballe et dans ses environs assez d'ouvrage pour deux médecins. Ce qui fera, je l'espère, qu'il n'y aura aucune rivalité entre nous et j'en ai pour garant l'accueil obligeant que m'a fait mon confrère. Je n'ai donc qu'à me flatter jusqu'à présent d'être venu demeurer à Lamballe. (Il y était arrivé le 4 janvier vers midi et il pleuvait). Les habitants sont honnêtes et, je crois, bons. J'en parle surtout d'après ce que j'ai vu à la chambre de lecture où j'ai eu l'honneur d'être reçu la semaine dernière. J'y ai vu de vrais citoyens qui joignent à toutes les vertus sociales le goût le plus épuré ». Le même jour l'écrivit aux médecins de la région qui ont eu quelques rapports avec son père, pour leur demander « d'étendre cette bienveillance » jusqu'à lui car « je sens, dit-il, combien il me manque de connaissances pour me conduire dans le dédale tortueux de la pratique ».

Ses premiers malades :

Il a eu tout de suite deux malades qu'il a tirés d'affaire : la petite Le Texier, du manoir de Bocenit (1) en Saint-Gilles-du-Mené, et Mme de Kerménénan, la douairière, qui avait été la cliente de son père à Loudéac. Cette dame « a une fluxion de poitrine que l'on nomme ici, par indulgence, gros rhume. Elle crache le sang, je ne désespère pas de la tirer, quoique le pot soit fort fêlé. A ces malades ont succédé trois autres qui ne sont point encore guéris, mais dont je ne désespère pas tout à fait ». Il semble assez apprécié à Lamballe et tout le monde lui promet un accueil flatteur. Le sénéchal, M. Le Dissez de Penansun, doit venir le consulter sur une indisposition qu'il a. D'autres semblent avoir envie d'être malades, écrit-il, pour tâter du nouveau médecin.

Relations délicates avec un confrère en place :

« Je sais que je serais déjà demandé dans plusieurs maisons si j'avais fait des visites... Je n'en ai point encore fait car le vénérable Taburet, mon confrère, que j'ai prié de m'accompagner, n'a pas eu encore le temps. Il me promet de le faire et sa servante vient le lever de sa parole tous les matins... La crainte de me brouiller avec mon confrère me fait souffrir avec moins d'impatience ce petit retardement ».

Aussitôt que ses affaires le lui permirent il alla aussi rendre visite à ses confrères de Saint-Brieuc et fut invité à dîner par l'un d'eux, M. Bagot, qui était maire de la ville et qui lui « fit mille honnêtetés ». Il se fait adresser ses lettres chez M. Prevel, maître en chirurgie, au marché au froment. Parmi ses effets qui lui sont arrivés de Loudéac, il a une collection de plantes du Jardin du Roi, qui se monte à près de 3000 et aussi plusieurs pièces d'anatomie. « Plusieurs personnes qui ont vu cela, note-t-il, l'ont vu avec une sorte d'admiration et m'ont prôné dans plusieurs sociétés de sorte que je passe déjà pour un grand Grec ».

Cependant tout n'alla pas sans quelques difficultés. Le brouillon d'une lettre qu'il écrivit alors à son ami Martin, qui venait de s'établir à Romorantin, nous l'apprend : « J'ai planté piquet aussi et c'est à Lamballe, à 7 lieues de Loudéac. Je vous avouerai que je n'ai pas été aussi heureux que vous et que je n'ai pas la confiance de toute la ville que j'habite, car j'ai ici un ancien confrère qui tient le haut du pavé et qui a un fort intérêt à ne pas me céder sa place, en sorte que je ne fais que glaner tandis qu'il moissonne à pleine main, mais j'espère avoir mon tour et cela en peu de temps. L'on me croit ici, comme vous à Romorantin, un grand sire. Il est vrai qu'on ne dit pas ici en me voyant passer : « Voilà le grand médecin », mais bien « voilà le nouveau médecin ». Cependant, je jouis de la réputation d'un homme plus habile que mon confrère, mais on dit que le temps mûrira mes connaissances et l'on ne songe pas que l'expérience consiste moins dans les années que dans l'art de réfléchir sur ce qu'on voit, et un tel a plus d'expérience à trois ans de pratique que tel autre à vingt ». Par le fait, Taburet n'avait alors que dix ans de pratique ayant reçu son bonnet de docteur à Angers le 20 mars 1773.

Il fait état de ses connaissances scientifiques :

« Mes pièces d'anatomie, mon herbier, mes manuscrits étonnent

(1) Bocenit fut quelques années plus tard le quartier général du chef de chouans Le Gris-Duval à qui le Docteur Lavergne donna ses soins. Le Gris-Duval épousa une des demoiselles Le Texier, l'autre épousa Garnier de Kérigant (cf Lenotre « La mirlitantouille »).

également les ignorants et les gens instruits. Vous pensez bien que j'emploie toute ma rhétorique pour les persuader et que je les écrase de raisonnements. C'est surtout devant les demi-savants que je joue ce rôle, car devant les gens instruits je suis circonspect et je garde souvent un silence éloquent... Vous avez un manteau d'écarlate avec un galon d'or. J'en ai un aussi, mais il est bleu-roi. Il me coûte 107 livres... L'espérance me soutient... Le temps est un grand maître et il déssillera les yeux sur le compte de mon confrère et je me verrai, je crois, un peu son égal. »

Bien accueilli dans la société :

« Mon ami, je fais ici meilleure chair qu'à Paris et j'y travaille bien moins. De plus je vois le monde de près, tandis qu'à Paris je ne le voyais pour ainsi dire qu'en perspective ».

Son mariage :

Naturellement très reçu dans la société lamballaise, il avait tout pour plaire. Il semble bien en effet, d'après plusieurs lettres, que l'une des filles d'un des échevins de la ville, Jacquemine Droguet de la Villaune, manifesta elle-même son choix pour le nouveau venu, d'ailleurs assez bel homme à en juger par le portrait du peintre lamballais Guernion et la miniature de Nether en notre possession. La bénédiction nuptiale leur fut donnée le 20 mai 1783 en l'église Saint-Jean de Lamballe, non loin de l'habitation des parents de la jeune fille, la grande maison de pierre de l'actuelle rue Charles Cartel.

Sa belle-famille :

Le beau-père, Julien Droguet était né à Pléhérel, mais il pouvait se flatter de descendre d'un Jehan Droguet qui figure sur la liste des nobles de Lamballe qui prêtèrent serment de fidélité au Duc de Bretagne Jean V en 1437. Sa femme Renée-Gillette Bonvarlet des Longrais, de souche entièrement lamballaise, était par sa mère, la petite nièce d'Anne Le Maignan du Canton, l'une des trois premières filles de Saint Thomas de Villeneuve dont la congrégation fut fondée à Lamballe en 1661 par le Père Ange Le Proust.

Ses enfants :

Ce mariage apparentait Lavergne aux meilleures familles du pays. L'année suivante leur naquit un fils Alexandre-Désiré, puis un second en 1786, mais tous deux moururent au berceau ainsi qu'une de leurs sœurs, Angélique, née en 1789. Ils ne purent élever que deux de leurs filles : Marie-Anne née en 1787 et Julie en 1790. Toutes deux ont laissé une nombreuse descendance, à laquelle je m'honore d'appartenir.

Très vite Lavergne fut nommé médecin des épidémies et de l'hospice civil et militaire de Lamballe, et officier municipal, nous disons aujourd'hui conseiller municipal.

Ses travaux scientifiques :

En 1787 la Société Royale de médecine à Paris, dont Lavergne était correspondant, mit au concours une question très importante, proposée par ordre du roi Louis XVI : *la topographie physique, chimique et médicale du royaume de France.*

La topographie de Lamballe et des environs :

Ce fut pour Lavergne l'occasion de préparer une étude conscien-

cieuse sur *la topographie médicale de la ville de Lamballe et les environs*, qui obtint le premier accessit à ce concours national. Ce mémoire est fort intéressant aux divers points de vue social et économique, médical, démographique et agricole. Nous en avons déposé en 1959 le manuscrit original à la Bibliothèque municipale de Lamballe et, la même année, une copie corrigée par Lavergne, à la Bibliothèque de la Faculté de médecine de Paris. Mon fils, le Docteur Alain Rouault de la Vigne, a eu l'excellente idée de le faire imprimer par les ateliers de l'hôpital psychiatrique de Léhon, et l'on put ainsi en pourvoir les bibliothèques municipales de Lamballe et de Saint-Brieuc, et celles des facultés de médecine de Paris, Rennes et Nantes, la Société française d'Histoire de la médecine, la Société d'Histoire et d'Archéologie de Bretagne, les archives des Côtes-du-Nord, le haras de Lamballe. Le temps qui m'est mesuré ne me permet pas de vous en lire quelques pages, mais seulement les dernières lignes : « Si je ne réussis pas à faire adopter les vues que j'ai présentées, écrit l'auteur, je m'en consolerais jusqu'à un certain point par la satisfaction intime qui me restera d'avoir fait mes efforts pour être utile et pour mériter les suffrages d'une société savante entièrement dévouée à la recherche des vérités utiles à l'humanité souffrante ».

Les épidémies :

Médecin des épidémies il a publié ses observations sur la nature, l'origine, la gravité et la propagation des épidémies qui sévissaient presque constamment dans la région, conditionnées par une alimentation, une habitation et une hygiène défectueuses. C'est d'abord en 1799 un *Rapport fait à l'administration centrale du département sur l'épidémie qui règne dans les communes de Noyal, Plestan, Tramain, Plénée et autres environnantes*, puis un *Mémoire sur l'épidémie observée dans l'arrondissement de Loudéac en 1820 et 1821*.

La rage :

Mais c'est à ses *Observations sur la rage* publiées en 1808 aux frais du département, qu'il dut sa plus particulière renommée. Seize personnes avaient été mordues par un chien errant. Il en soigna dix qui furent toutes guéries, tandis que quatre autres moururent dans des accès de la rage la plus évidente. On imagine le retentissement de ce succès dans le pays.

Presque tous les écrits du Dr Lavergne furent imprimés aux frais de l'administration et répandus dans le pays par les soins de l'autorité supérieure.

La pomme de terre :

Son *Mémoire sur la culture de la pomme de terre et sur les avantages que l'on peut en tirer tant pour la nourriture de l'homme que pour celle des animaux* fut publié en 1789 à la demande et aux frais du conseil permanent et municipal de la ville de Lamballe, et réimprimé en avril 1790 par ordre du Directoire départemental des Côtes-du-Nord. Quelques années plus tard le Préfet Boulle en fit adresser un exemplaire à toutes les communes avec l'ordre de le faire lire par le curé ou le recteur au prône de la grand'messe. C'est de ce moment que date la diffusion de la culture de la pomme de terre dans la région et son emploi dans l'alimentation, alors que jusque là bien peu la connaissaient et la cultivaient dans la pauvre Bretagne bien défavorisée au point de vue des communications.

Correspondance académique avec Dubois de Fosseux :

Pour donner plus de vie aux séances de l'Académie d'Arras son secrétaire, Dubois de Fosseux, imagina une enquête sur les questions à l'ordre du jour. Pour cela il entreprend une vaste correspondance avec les corps savants, les académies et les personnalités de Paris et de la province. C'est ainsi que Lavergne fut interrogé par M. Dubois de Fosseux et ainsi que si j'ai bien retrouvé les 33 lettres du secrétaire de l'Académie d'Arras, échelonnées de 1787 à 1791, j'ai pu voir les réponses de Lavergne, précieusement conservées au château de Fosseux (Pas-de-Calais) avec la masse considérable des autres lettres venues des points les plus divers de toute la France. Cette fort importante enquête a fait l'objet d'une thèse de doctorat ès-lettres soutenue en 1963 par l'abbé Léon Berthe, professeur au grand séminaire d'Arras (2). Vous imaginez la joie de l'abbé Berthe en compulsant chez moi ce petit paquet de lettres que Lavergne avait soigneusement mises de côté, y joignant bien souvent le brouillon de sa réponse bien qu'elle fut parfois longue d'une dizaine de pages...

La plus éveillée des dames de Lamballe :

Aux questions les plus sérieuses, Dubois de Fosseux s'amusa un jour à joindre une lettre « à la plus éveillée des dames de Lamballe ». « Je pense, écrivait-il à Lavergne le 10 janvier 1788, que vous pouvez y trouver le germe d'une assez bonne plaisanterie ». Lavergne remit la lettre à celle qui, écrit-il, « est le charme de la société qu'elle embellit de sa présence, mais malheureusement elle a des envieuses qui ont fait ce qu'elles ont pu pour décrier la lettre, l'auteur et le porteur. Je me suis attiré la disgrâce de Paris dont vous savez l'histoire aussi bien que moi. Les maris ont même pris fait et cause et je me trouve un peu le dindon de la fête. On est fâché sans qu'on ose le dire, de ce que j'ai préféré celle-là à une autre. J'ai donc éprouvé un peu de désagrément et j'ai élevé, sans y songer, un parti contre moi. Vous savez que cela est toujours désagréable pour un homme public tel que je suis ». Mais qui donc était celle à qui Lavergne avait jugé bon de donner la lettre de M. de Fosseux ?

Celle-ci remit sa réponse à Lavergne qui en prit une copie. Elle est jointe au dossier et porte en inscription : *réponse de M. de la Vtte.* Donc aucun doute il s'agit de la jeune Victoire de Lambilly qui avait épousé l'année précédente le comte Mouësan de la Villirouet, ancien officier au régiment de Condé. Le ménage habitait Lamballe chez la comtesse de Caradeuc de Kérandoy, tante propre de la jeune femme. La lettre est fort spirituelle et écrite comme on savait écrire à cette époque. Ce n'est qu'un épisode, aujourd'hui oublié, dans la vie de Mme de la Villirouet qui, quelques années plus tard, se fit l'avocat de son mari traduit devant le tribunal révolutionnaire et le sauva de la guillotine. Leur arrière-petit-fils, le comte Xavier de Bellevue, a conté les péripéties de ce drame (3) que les historiens Lenôtre (4) et Castelot (5) ont résumé à leur tour. On voit encore aujourd'hui au cimetière

(2) Berthe (Léon Noël) Dubois Le Fosseux, secrétaire de l'Académie d'Arras 1785-1792 et son bureau de correspondance, ouvrage publié avec le concours du Centre National de la Recherche scientifique, Arras, 1969, 1 vol in 80 de 460 pages.

(3) Bellevue (Comte de) : une femme avocat. Episodes de la Révolution à Lamballe et à Paris. Mémoires de la Comtesse de la Villirouët née de Lambilly (1767-1813). Paris, Just Poisson éditeur 1902. 1 vol. in 8° de 360 pages.

(4) Lenôtre (G) Paris révolutionnaire. Vieilles maisons, vieux papiers, 3^e série, cf. pp. 143-170.

(5) Castelot (André) Les battements de cœur de l'histoire. Collection Presses Beket n° 131-132, Paris, 1934, cf pp 297-307 : Victoire, la citoyenne La Villirouët, un rempart de son cœur, et nouv. éd. Paris 1963.

de Lamballe la tombe de Mme de la Villirouet, non loin de celle du Docteur Lavergne, deux célébrités de Lamballe.



Les Sociétés de pensée :

A la veille de 1789, sous la pression des événements de plus en plus graves, les Chambres littéraires de Saint-Brieuc, Lannion, Corlay, Quintin et Dinan se transformèrent en chambres de correspondance politique et tendirent à se substituer aux municipalités (6). La chambre de lecture de Lamballe fut entraînée dans ce mouvement général des Sociétés de pensée et c'est ainsi que Lavergne, qui en était un des principaux animateurs, pouvait se qualifier d'homme politique. Conquis depuis plusieurs années aux idées nouvelles du siècle des Lumières, il fut élu, ainsi qu'un autre officier municipal Le Restif, député de Lamballe à la Fédération de Pontivy, très importante assemblée qui réunit le 15 février 1790, dans ce centre géographique de la Bretagne, 150 députés venus des 80 villes et bourgs de la province, sous la présidence du futur général Moreau. A eux s'étaient joints les députés de l'Anjou pour ce qui prit le nom de Congrès patriotique des députés de la Bretagne et de l'Anjou. Les Fédéralistes et les Girondins constituaient alors le parti modéré de la Révolution. Voici d'ailleurs la profession de foi de Lavergne :

Sa profession de foi sur la révolution :

« Vous connaissez par mes lettres précédentes, écrit-il en 1791 à Dubois de Fosseux, ma profession de foi sur la révolution actuelle. Frappé des abus d'autorité qui se commettaient très fréquemment et des préjugés barbares qui mettaient certaines classes d'hommes, les laboureurs, presque sur la même ligne que les brutes, je me suis élevé contre ce régime oppresseur dès 1784, comme on peut le voir dans un mémoire fourni à cette époque à la Société royale de Médecine de Paris ».

Il avait écrit précédemment, le 20 novembre 1788, au même correspondant : « Toutes nos campagnes gémissent encore sous une partie des barbares lois nées sous l'anarchie féodale (...). La noblesse y est tout et le peuple rien ou presque rien » (7).

Officier municipal et maire :

Nommé officier municipal en 1790, il le demeura plus de 25 ans, jusqu'en 1816, sauf pendant l'année sanglante 1793. Il fut maire de 1794 à 1795, puis quelques mois en 1795 et une troisième fois de 1796 à 1797 (8). Il paraît avoir joué dans ces temps troublés un rôle modérateur à côté de jacobins prêts à commettre des excès de tous genres.

La loi des Suspects :

Le 21 mars 1793 est décrété le *Code des Suspects* pour lequel sont créés des *Comités de surveillance*. Puis la loi du 2 juin 1793 déclare suspects les épouses, pères, mères, enfants, frères et sœurs des émigrés et ordonne leur incarcération. L'ancien monastère des Ursulines à Lamballe, près de l'église Saint-Martin est transformé en maison d'arrêt.

(1) Pommeret (Abbé Hervé) — « L'Esprit public dans le département des Côtes-du-Nord pendant la Révolution 1789-1799 » St-Brieuc, Prudhomme 1921, in-8°, pp. 58-62.

(7) Appréciation citée par L. Berthe in *op. cit.* p. 290, n. 171.

(8) Quernest (C.) « Notions historiques et archéologiques sur la ville de Lamballe », publiées par la Société d'Emulation des Côtes-du-Nord, tome 24, année 1886, p. 162.

La prison de Lamballe :

Cette prison pouvait contenir au plus 50 ou 60 personnes, au dire de l'historien Habasque (9). Elle en renferma plus du double en 1793 et 1794.

Lavergne fut heureusement appelé à faire partie du *Comité de surveillance*. Il connaissait la plupart des détenus. Parmi eux se trouvaient entre autres deux cousines germaines de sa femme : Mme de la Guérande, née Françoise Droguet (ses deux fils et une fille émigrés) et Mme Riou, née Marie de la Goublaye, fille de Marie-Hélène Droguet (son mari émigré). Il y avait aussi Mme de Kerménéan qu'il avait soigné aux premiers mois de son installation à Lamballe, ses deux fils avaient émigré, et bien d'autres clients ou amis, comme Mme de la Villirouet, dont le mari avait rejoint l'armée des Princes.

Mme de la Villirouet :

Lavergne intervient auprès de Bollet :

Dans son important ouvrage consacré à Mme de la Villirouet (10), le comte de Bellevue a publié une liste des détenus, qui ne comprend pas moins de 208 noms, les raisons et les dates de leur détention. Ceux-ci retrouvèrent, pour la plupart, leur liberté grâce aux démarches de l'intrépide jeune femme, dont le prénom symbolique était Victoire, démarches auprès du conventionnel Bollet, alors en mission à Lamballe en qualité d'adjoint au représentant du Peuple Boursault, commissaire chargé de préparer la pacification de la Bretagne après la chute et l'exécution de Robespierre. La plupart étaient détenus aux Ursulines depuis le 11 juin 1793, sous le contrôle sévère des membres du Comité de surveillance. Mais Lavergne « plus honnête », écrit Mme de la Villirouet (11), que ses collègues du Comité de surveillance, facilita sa rencontre avec Bollet et celui-ci consentit enfin à leur élargissement au bout de dix-huit mois les 9, 10 et 11 janvier 1795.

Lavergne donne ses soins à plusieurs chefs chouans :

Lavergne était accessible à tous, ne refusant pas ses soins aux chefs chouans, malgré les grands dangers que cela lui faisait encourir. Il soigna ainsi le général commandant la division de Saint-Brieuc, Le Gris-Duval, et le chevalier Chatton des Morandais, entre autres. Il sauva la vie au jeune chef Le Nepvou de Carfort qui, grièvement blessé de cinq coups de feu à l'affaire de Meslin en 1798, se fit transporter chez lui, caché dans une futaille et il le guérit (12).



Le botaniste, l'agronome et le planteur forestier :

Il me resterait à évoquer en Lavergne le botaniste, l'agronome et le forestier. Dans l'application de ces sciences, il fut un véritable pionnier. Nous en avons pour témoignage l'excellent article de la « Revue de botanique pure et appliquée » dû en 1912 à l'érudition d'un médecin lamballais, le Docteur Denis Cordonnier (13), qui avait eu le premier accès aux manuscrits et à l'herbier de Lavergne et les avait étudiés en connaisseur.

(9) « Notions historiques, géographiques, statistiques et agronomiques sur le littoral des Côtes-du-Nord », St-Brieuc, 1832-1836, 3 vol. in-8°.

(10) Pages 17 à 28.

(12) Bellevue (Comte de) op. cit. p. 52.

(12) Pommeret (Abbé H.) op. cit. p. 468 n. 5, et brouillon d'une attestation par Lavergne le 1814 des soins qu'il avait donnés à Carfort après l'affaire de Meslin (Archives de Lavergne).

En lisant les réflexions de Lavergne, on remarque que le botaniste est toujours doublé d'un guérisseur en éveil et que la thérapeutique est son souci constant. Ses malades sont assurés d'absorber quelque infusion, décoction ou macération, le règne végétal lui fournissant les trois quarts de ses ordonnances.

Des plantes, il s'intéressa aux arbres, plantant et semant, sur les terres jusque là incultes, les espèces les mieux adaptées au sol et au climat. Il planta ainsi 220 hectares de bois dans la région de Lamballe, les uns sur sa métairie de la Belle-Issue en Saint-Alban, ou sur une centaine d'hectares de landes en Meslin, ou autour d'une métairie en Maroué et enfin les landes de la Morinais et de Saint-André en Plédéliac, au milieu desquelles il édifia sa maison de campagne qui prit le nom de Bois-Lavergne.

Docteur René Rouault de la Vigne



(13) Cordonnier (Docteur Denis) notice biographique sur le Docteur Lavergne, médecin, botaniste, agronome Lamballais (1756-1831) 21 pp in-8° et 1 pl. h.t. Extrait de la Revue Bretonne de botanique pure et appliquée.